

NOTE POUR L'ACTUALISATION DES ENVELOPPES ET DES BAREMES DE SOUTIEN DANS LE CADRE D'UN SERVICE OPTIMISE DE COLLECTE ET DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET DE PAPIERS GRAPHIQUES

AOÛT 2023

Direction de la Supervision des filières REP

Introduction

Lors de la réunion de la CiFREP du 8 septembre 2022, il a été décidé de constituer un groupe de travail associant les parties prenantes intéressées par les modalités d'actualisation du barème de soutien financier à la collecte sélective et au tri des déchets d'emballages ménagers pour le nouvel agrément (2024-2029) afin de répondre notamment aux préoccupations liées à l'inflation.

Un GT pour l'actualisation des coûts de la filière REP emballages ménagers a ainsi été créé dans le but de définir les modalités d'actualisation des coûts et de la révision du barème de soutien aux collectivités territoriales pour la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers.

Les modalités d'actualisation définies à l'issue de ce GT sont détaillées dans la suite de cette note.

Table des matières

1. Mécanisme d'actualisation des coûts pour une application en année N	2
2. Définition du système optimisé	4
2.1. Rappel sur la modélisation des coûts.....	4
2.2. Définition du système optimisé	4
3. Mise à jour de la modélisation des coûts.....	4
4. Taux prévisionnel d'actualisation.....	5
5. Détail des éléments actualisés.....	6
5.1. Tonnages de référence mis sur le marché en année N.....	6
5.2. Coûts de pré-collecte et de collecte.....	6
5.3. Coûts de transfert, transport et de tri.....	7
5.4. Coûts de refus de tri, mâchefers et cartons de déchetterie.....	7
5.5. Prix de reprise.....	8
6. Actualisation des enveloppes pour la collecte et le tri	8
7. Actualisation des barèmes de soutien pour la collecte et le tri	8

1. Mécanisme d'actualisation des coûts pour une application en année N

Le mécanisme d'actualisation des enveloppes et barèmes de soutiens à la collecte et au tri est défini par les principes clés suivants :

- Une périodicité d'observation de l'évolution des coûts annuelle
- Une actualisation annuelle des enveloppes
- Une actualisation pour la métropole d'une part et chacun des territoires d'outre-mer d'autre part
- Une actualisation portant sur :
 - Les tonnages de référence mis sur le marché et recyclés
 - Les 7 grands postes de coûts composant le coût du service optimisé de collecte et de tri
 - Pré-collecte (emballages légers / papiers graphiques et verre)
 - Collecte (emballages légers / papiers graphiques et verre)
 - Transport, transfert (emballages légers / papiers graphiques)
 - Tri (emballages légers / papiers graphiques)
 - Gestion des refus de tri (emballages légers / papiers graphiques)
 - Collecte et traitement des mâchefers (emballages légers)
 - Gestion des cartons de déchetterie (emballages légers)
 - Les prix de reprise composant les recettes du service optimisé de collecte et de tri
- Une actualisation des barèmes déclenchée ou non chaque année en fonction du dépassement d'un seuil d'évolution

Il se décline en 5 étapes, détaillées dans la suite de la note :

1) Définition du système optimisé

- Mise à jour complète de l'outil de modélisation des coûts de référence incluant l'ajustement des organisations de collecte et de tri du système optimisé répondant aux objectifs de la REP, en concertation avec les parties prenantes.
- Réalisée en préparation de chaque réagrément de la filière REP (en cours d'agrément seulement si contexte exceptionnel).

2) Mise à jour de la modélisation des coûts

- Mise à jour de la modélisation des coûts de référence sur la base des dernières données observées et des derniers indices consolidés disponibles pour les années N-3 et N-2 pour un panel de données prédéterminé et selon une méthodologie fixe pour la durée de l'agrément.
- Cette mise à jour permet une observation annuelle de l'évolution des coûts.
- Réalisée annuellement au début du mois de juillet N-1.

3) Taux prévisionnel d'actualisation

- Calcul d'un taux prévisionnel d'actualisation des coûts complets de référence de la collecte sélective respectivement pour les flux verre, emballages ménagers et papiers graphiques sur les années N-2 et N-1.
- Calcul du taux sur la base des indices disponibles début juillet pour l'année N-2 et les trimestres 1 et 2 de l'année N-1, selon une méthodologie fixe pour la durée de l'agrément.
- Réalisé annuellement au début du mois de juillet N-1.

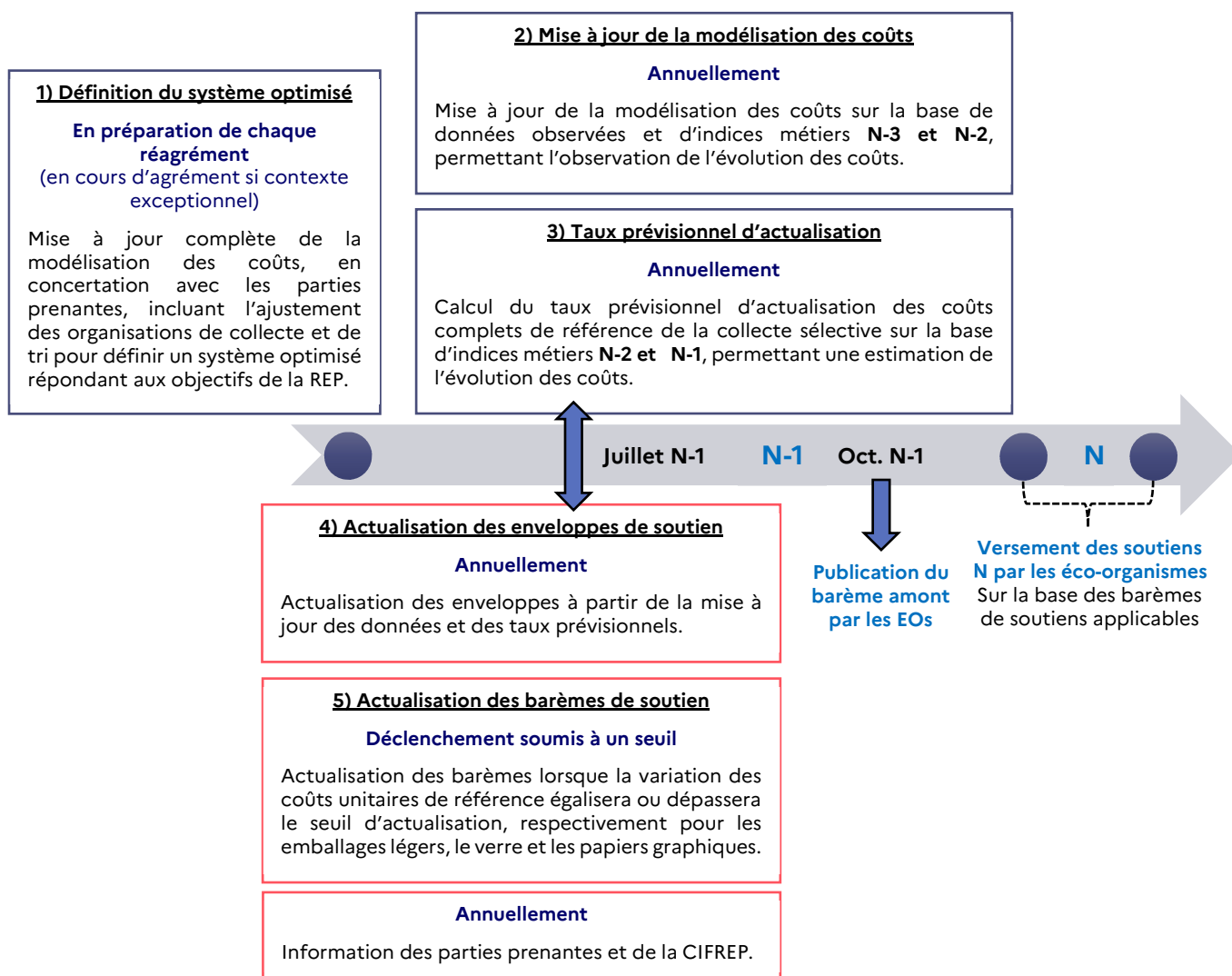
4) Actualisation des enveloppes de soutien pour la collecte et le tri

- Les enveloppes de soutiens à la collecte sélective et au tri seront actualisées annuellement sur la base de la mise à jour de la modélisation des coûts (étape 2) et des taux prévisionnels d'actualisation (étape 3).

5) Actualisation des barèmes de soutien pour la collecte et le tri

- L'actualisation des barèmes de soutiens unitaires à la collecte sélective et au tri sera déclenchée lorsque la variation des coûts complets unitaires de référence de la collecte sélective égalisera ou dépassera le seuil d'actualisation retenu, respectivement pour les barèmes emballages légers, verre et papiers graphiques.
- L'actualisation des barèmes pourra ainsi être annuelle ou moins fréquente en fonction du déclenchement du seuil.
- Les barèmes seront actualisés proportionnellement à la variation du montant des coûts complets de référence de la collecte sélective (coûts respectifs pour les emballages légers, le verre et les papiers graphiques). Pour les emballages légers l'évolution du mixte matériaux est pris en compte pour ajuster si besoin le coefficient d'actualisation.

Une information par mail de la CIFREP et des éco-organismes sera faite chaque année précisant les résultats de la mise à jour des données et le déclenchement ou non des actualisations.



2. Définition du système optimisé

2.1. Rappel sur la modélisation des coûts

METROPOLE

Les enveloppes de soutiens à la collecte et au tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sont actuellement évaluées grâce à un outil de modélisation géré par l'ADEME. Celui-ci fonctionne sur la base :

- D'une définition d'un système de collecte et de tri optimisé pour les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques, dans le cadre du service de prévention et de gestion des déchets (SPGD)
- De données observées ou modélisées telles que :
 - Des tonnes de références mises en en marché et recyclées
 - Des coûts de pré-collecte et de collecte observés, issus de déclarations de collectivités
 - Des coûts de tri et de transport/transfert modélisés
 - Des coûts de cartons de déchetterie, mâchefers et refus observés, issus de déclarations de collectivités
 - Des prix de reprise observés, issus de déclarations de collectivités et d'opérateurs

OUTRE-MER

Un second outil modélise des coûts de référence de collecte et de tri pour les territoires d'outre-mer. Celui-ci est basé sur la modélisation des coûts de métropole et prend en compte un ajustement des postes de coûts dans chacun des territoires d'outre-mer en s'appuyant sur une évaluation des écarts de coûts à la métropole (import d'équipements, usure prématurée du matériel, coût du personnel, coût des carburants, coût du tri, etc.).

2.2. Définition du système optimisé

Une actualisation complète des outils de modélisation des coûts de référence métropole et outre-mer sera réalisée en amont de chaque nouvel agrément de la filière REP (en cours d'agrément seulement si contexte exceptionnel), en concertation avec les parties prenantes.

C'est lors de cette actualisation que la définition du système de collecte et de tri optimisé répondant aux objectifs de la REP pourra être ajustée (organisation de la collecte, du tri, mise à jour de l'ensemble des coûts, échantillons et données de l'outil, ...).

Le système de référence qui sera définit restera ensuite fixe pour la durée de l'agrément (sauf si contexte exceptionnel).

3. Mise à jour de la modélisation des coûts

Une mise à jour de la modélisation des coûts du service optimisé sera réalisée par l'ADEME annuellement. Celle-ci consistera en une mise à jour sur la base des dernières données observées ou des derniers indices consolidés disponibles.

Les données à mettre à jour, tout comme la méthodologie de mise à jour, sont décrites dans la suite de cette note et seront fixes pour la durée de l'agrément (sauf révision en concertation avec les parties prenantes).

La mise à jour portera sur :

- Les tonnages de référence mis sur le marché en année N
- Les 7 grands postes de coûts composant le coût du service optimisé
- Les prix de reprise composant les recettes du service optimisé

La mise à jour sera réalisée au début du mois de juillet de l'année N-1, pour la mise à jour des coûts de collecte et de tri de l'année N.

Elle sera réalisée sur la base de **données observées N-3** pour les postes de coûts suivants :

- Pré-collecte
- Collecte
- Gestion des refus de tri
- Collecte et traitement des mâchefers
- Gestion des cartons de déchetterie

Sur la base de **données observées N-2** pour les éléments suivants :

- Les tonnages de référence mis sur le marché en année N
- Les prix de reprise

Sur la base **d'indices métiers consolidés N-2** pour les postes de coûts suivants :

- Transport, transfert
- Tri

Nota outre-mer : La mise à jour de la modélisation des coûts de référence métropole engendrera une mise à jour également des coûts outre-mer puisque ceux-ci correspondent à une majoration des coûts métropole.

4. Taux prévisionnel d'actualisation

Un taux prévisionnel d'actualisation d'évolution des coûts complets de référence de la collecte sélective sur les années N-2 et N-1 sera calculé par l'ADEME annuellement respectivement pour les flux verre, emballages ménagers et papiers graphiques.

Celui-ci sera calculé sur la base **d'indices métiers N-2 et N-1** pour les postes de coûts suivants :

- Pré-collecte
- Collecte

Sur la base **d'indices métiers N-1** pour les postes de coûts suivants :

- Transport, transfert
- Tri

A noter que le calcul du taux prévisionnel d'actualisation sera réalisée au début du mois de juillet de l'année N-1, pour la mise à jour des coûts de collecte et de tri de l'année N. Ainsi, il reposera sur les indices métiers N-1 disponibles à date soit ceux des 2 premiers trimestres N-1 uniquement.

L'évolution des prix de reprise ainsi que des postes de coûts de gestion des refus de tri, mâchefers et cartons de déchetterie ne seront pas pris en compte pour le calcul du taux d'actualisation.

La méthodologie de calcul du taux est décrite ci-après, elle sera fixe pour la durée de l'agrément (sauf révision en concertation avec les parties prenantes).

Le taux prévisionnel d'actualisation sera calculé de la manière suivante :

$$\text{Taux prévisionnel} = X_1 \times \text{év. Précollecte} + X_2 \times \text{év. Collecte} + X_3 \times \text{év. Transport} + X_4 \times \text{év. Tri}$$

Avec :

X_1, X_2, X_3, X_4 : La part de chaque grand poste de coût dans les coûts complets de référence collecte sélective de la dernière modélisation des coûts mise à jour.

év. Pré-collecte, év. Collecte : les évolutions cumulées calculées pour N-2 et les T1 et T2 N-1

év. Transport, év. Tri : les évolutions cumulées calculées pour les T1 et T2 N-1.

Nota outre-mer : Un taux prévisionnel outre-mer sera calculé sur le même principe et les mêmes indices que ceux détaillés pour la métropole. Seules les formules de répartitions des coûts varient, voir ci-après.

5. Détail des éléments actualisés

5.1. Tonnages de référence mis sur le marché en année N

Les tonnes de référence mise en marché ainsi que la trajectoire de projection des tonnes seront mises à jour annuellement sur la base de données observées.

Mise à jour des tonnes de référence	
Modélisation des coûts	
Type de donnée :	<ul style="list-style-type: none">• Tonnages contributeurs déclarés par les éco-organismes• Trajectoire de projection de tonnes mises sur le marché en année N• Données d'études publiées
Source :	<ul style="list-style-type: none">• SYDEREP (ADEME)• Autre (études publiées)
Disponibilité de la donnée fiabilisée :	<ul style="list-style-type: none">• Fin des déclarations N-2 au 30 avril N-1, données fiabilisées par l'ADEME en juin N-1
Mise à jour réalisée :	<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour des tonnages mis en marché sur la base des données réelles : tonnages N-2 déclarés via SYDEREP.• Mise à jour des trajectoires de projection des tonnes sur la base des évolutions réelles observées : calcul de l'écart entre l'évolution des tonnes observée par matériau sur les deux dernières années connues (N-2 et N-3) et l'évolution qui était prévue dans la trajectoire des tonnes pour ces deux années de référence. Application de l'écart observé à la trajectoire des tonnes mis en marché afin de l'actualiser. Calcul des tonnes recyclées sur la base de la trajectoire des taux de recyclage du cahier des charges d'agrément. <u>Exemple :</u> Le calcul des coûts 2024 s'appuie sur des tonnages contributeurs observés 2022 (SYDEREP) et sur la trajectoire CITEO pour calculer des tonnages de référence 2024. Cette trajectoire estime -1% de mise en marché d'emballages acier entre 2022 et 2024. Lors de l'actualisation pour le calcul de coûts 2026, l'observation des tonnages contributeurs mis en marché montre une baisse réelle de -0,5% des mises en marché d'emballages acier entre 2022 et 2024. Soit +0,5 points de plus que ce que prévoyait la trajectoire des tonnes. La trajectoire 2024-2026 qui prévoyait à nouveau -1% de mises en marché d'emballages acier est alors corrigée de +0,5 points afin de tenir compte des évolutions réelles observées.• Mise à jour des autres tonnages sur la base des données qui seront disponibles (CHR, hors foyer, cartons de déchèterie, métaux sur mâchefers ...)

Nota : Pour l'outre-mer, les tonnages mis en marché sur chaque territoire ont été évalués spécifiquement dans le cadre des travaux préalables au réagrément de la filière. Ils ne seront pas mis à jour, sauf publication de nouvelles données d'études, mais juste projetés selon la trajectoire métropole qui sera mise à jour tous les ans (voir ci-dessus), rectifiée des évolutions de population outre-mer.

5.2. Coûts de pré-collecte et de collecte

Mise à jour des coûts de pré-collecte et de collecte	
Modélisation des coûts	
Type de donnée :	Matrices de coûts SPGD N-3
Source :	Générateur de référentiel matrice des coûts (ADEME)
Disponibilité de la donnée fiabilisée :	Données N-3 fiabilisées au fur à mesure des déclarations à partir de juillet N-4
Mise à jour réalisée :	Injection des matrices N-3 dans l'outil de modélisation des coûts, permettant une mise à jour des calculs de coûts de pré-collecte et de collecte sur des données N-3

Mise à jour des coûts de pré-collecte et de collecte	
Taux prévisionnel d'actualisation	

Formule :	METROPOLE <ul style="list-style-type: none"> • Coût pré-collecte = 62% amortissement + 32% main d'œuvre + 6% frais de structure • Coût collecte = 60% main d'œuvre + 12% amortissement véhicule + 12% frais divers + 10% carburant + 6% frais de structure
	OUTRE-MER <ul style="list-style-type: none"> • Coût pré-collecte = En cours d'évaluation • Coût collecte = En cours d'évaluation
Postes mis à jour et indices applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre : mise à jour sur indice ICMO3 (indice du coût de la main d'œuvre dans la collecte des ordures ménagères) • Carburant : mise à jour sur indice 1870 (gazole) • Amortissement, frais divers : pas de mise à jour

5.3. Coûts de transfert, transport et de tri

Mise à jour des coûts de transport, transfert et tri <i>Modélisation des coûts et Taux prévisionnel d'actualisation</i>	
Formule :	METROPOLE <ul style="list-style-type: none"> • Coût transport (pas de découpage du coût) • Coût transfert = 37% amortissement + 30% main d'œuvre + 11% frais de gestion + 10% frais fixes + 10% GER + 2% frais variables • Coût tri = 42% amortissement + 30% main d'œuvre + 10% frais gestion + 8% GER + 4% électricité + 3% assurances + 2% frais de fonctionnement + 1% gazole
	OUTRE-MER <ul style="list-style-type: none"> • Coût transport = En cours d'évaluation • Coût tri = En cours d'évaluation
Postes mis à jour et indices applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Transport : mise à jour sur indice 10546136 (transport routier) • Main d'œuvre : mise à jour sur indice ICMO3 (indice du coût de la main d'œuvre dans la collecte des ordures ménagères) • Electricité : mise à jour sur indice 010534766 • Carburant : mise à jour sur indice 1870 (gazole) • Frais d'assurance : enquête auprès des fédérations et collectivités tous les 2 ans afin de détecter une éventuelle évolution forte du poste et déclencher le cas échéant une mise à jour de l'hypothèse à dire d'expert • Amortissement, frais de gestion, frais fixe, GER, frais de fonctionnement : pas de mise à jour

5.4. Coûts de refus de tri, mâchefers et cartons de déchetterie

Mise à jour des coûts de refus, mâchefers et cartons de déchetterie <i>Modélisation des coûts</i>	
Type de donnée :	<ul style="list-style-type: none"> • Refus : Somme des médianes des coûts complets de transport et des coûts techniques de valorisation énergétique des OMR en métropole • Mâchefers : Somme des médianes des coûts complets de collecte et de valorisation énergétique des OMR en métropole • Cartons de déchetterie : Médiane des coûts complets de déchetterie en métropole
Source :	Générateur de référentiel matrice des coûts (ADEME)
Disponibilité de la donnée fiabilisée :	Données N-3 fiabilisées au fur à mesure des déclarations à partir de juillet N-4
Mise à jour réalisée :	Mise à jour des coûts du système optimisé sur la base de la donnée réelle observée

5.5. Prix de reprise

Mise à jour des prix de reprise Modélisation des coûts	
Type de donnée :	<ul style="list-style-type: none"> Prix de reprise par matériau et par option de reprise : prix de reprise fédération et de reprise individuelle issus de l'étude AMORCE/ADEME, prix de reprise filière fournis par les opérateurs Tonnages repris par option
Source :	Observatoire de la reprise (Eco-organisme)
Disponibilité de la donnée fiabilisée :	Prix de reprise provisoires N-2 présentés par l'observatoire en juin N-1
Mise à jour réalisée :	Mise à jour des recettes de reprises sur la base d'un lissage des prix de reprise sur les 3 dernières années disponibles (N-2, N-3 et N-4)

6. Actualisation des enveloppes pour la collecte et le tri

La mise à jour de la modélisation des coûts et le calcul des taux prévisionnels d'actualisation permettront une actualisation annuelle des enveloppes de soutiens à la collecte sélective et au tri des déchets d'emballages ménagers à la fois pour la métropole et pour chacun des DOM

7. Actualisation des barèmes de soutien pour la collecte et le tri

Les barèmes de soutiens unitaires à la collecte sélective et au tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques (Tus du barème actuel) seront actualisés lorsque la variation du montant coûts complets unitaires de référence de la collecte sélective égalisera ou dépassera, à la hausse ou à la baisse, le seuil d'actualisation prédéterminé. Ce respectivement pour les barèmes emballages légers, verre et papiers graphiques.

Ce seuil est proposé à **±3%** pour le prochain agrément.

Cette variation se calculera comme l'écart entre le dernier coût unitaire de référence actualisé (coût complet collecte sélective à la tonne recyclée), et le même coût unitaire de référence tenant compte de la mise à jour de la modélisation et des taux prévisionnels d'actualisation.

$$\text{Variation coût unitaire} = [\text{Coût unitaire}_{\text{modélisation m} \grave{\text{a}} \text{j}} \times (1 + \text{Taux prévisionnel}) - \text{Coût unitaire}_{\text{dernière actualisation}}] / \text{Coût unitaire}_{\text{dernière actualisation}}$$

Ainsi, si Variation coût unitaire $\geq \pm 3\%$, l'actualisation du barème est déclenchée. Le barème sera alors mis à jour automatiquement, proportionnellement à la variation du montant des coûts complets unitaires de référence de la collecte sélective. Pour les emballages légers l'évolution du mixte matériaux est pris en compte pour ajuster si besoin le coefficient d'actualisation.

Exemple de calcul de la variation du coût unitaire de référence, sur la base de la mise à jour de la modélisation et du taux prévisionnel d'actualisation						
Calcul des coûts sur :	Coûts 2024	Coûts 2025	Coûts 2026	Coûts 2027	Coûts 2028	Coûts 2029
Données 2022	Coûts établis au réagrement					
Données 2023		+1,5%				
Données 2024		+2%	+1,5%			
Données 2025			+1,5%	+2%		
Données 2026				+1%	+1%	
Données 2027					+1%	+2%
Données 2028						+2%
Indice « réel » d'évolution des coûts, (mise à jour de la modélisation)	100	101,5	103	105	106	108
Indice « prévisionnel » d'évolution des coûts, (mise à jour de la modélisation et taux prévisionnel d'actualisation)	-	103,5	104,5	106	107	110
Variation coût unitaire de référence depuis dernière actualisation	-	+3,5%	+1%	+2,5%	+3,5%	+3%
Actualisation du barème déclenchée	OUI 1 ^{ère} année de l'agrément	OUI +3,5% sur barème 2024	NON	NON	OUI +3,5% sur barème 2025	OUI +3% sur barème 2028

Légende : Mise à jour de la modélisation sur données N-2 Taux prévisionnel sur données N-1